



Retrait d'une main levée

Par sylvie70

bonjour,

Je vous contact car j'ai une question, cela fait maintenant 1 ans que je voudrais enlever la pension alimentaire de mon ex conjoint, je me suis adressée à l'huissier que j'avais contacté pour faire la saisie sur salaire de monsieur, ce dernier après avoir essayé de faire la main lever ma envoyé une réponse expliquant que monsieur ne travail plus dans leur service (réponse du BRH), donc j'ai demander à ma fille de contactée son père (chose qu'elle à fait), en lui disant que je voulais faire la main lever de la pension alimentaire, il lui à répondu qu'il donnerais les cordonner du service RH, chose qu'il na toujours pas fait au bout de tous ce temps, ma fille la relancer mais en vain.

J'aimerais s'avoir comment je pourrais procéder afin de pouvoir effectué cette main lever ?

Et j'aimerais s'avoir aussi si je risque quelque chose puisque la main lever n'est pas effectué (remboursement des sommes versé par monsieur de la pension alimentaire)?.

Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez à ma demande

cordialement

Par ESP

Bonjour

Vous avez la possibilité de demander la levée de cette saisine directement auprès de l'huissier de justice que vous avez mandaté.

Par sylvie70

bonjour merci pour votre réponse,

Je vous expliquais que j'ai demander l'annulation de la main lever à l'huissier que j'ai mandaté mais celui ci ma dit qu'il ne pouvais rien faire car monsieur n'est plus dans le service et qu'il na pas la possibilité de faire la main lever.

Comment puis-je procéder pour enlever cette pension alimentaire ? qu'est-ce que je risque si je n'arrive pas à faire la main lever ?